



### 3.12 Territoires du Nord-Ouest (TNO)

Population : 44 381

Nombre d'écoles (M-12) : 49

Nombre d'élèves inscrits (M-12) : 8 449

Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12) : 1

Nombre d'élèves en apprentissage en ligne en M-12 : ~193

#### Gouvernance et réglementation

La Loi sur l'éducation de 2009 permet à différents organismes scolaires « d'autoriser, de superviser, et d'évaluer l'utilisation des programmes d'apprentissage à distance dans l'application du programme d'enseignement » (p. 72). Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MÉCF) définit l'apprentissage à distance comme l'utilisation délibérée d'Internet et du Web, ainsi que des lignes téléphoniques pour tirer parti des outils de communication, des systèmes de gestion de l'apprentissage et autres ressources afin de surmonter les obstacles géographiques pour rendre cours et expertise accessibles à ceux qui ne peuvent suivre de formation en personne et ainsi former un « groupe d'élèves virtuel ». Depuis 2004, le Ministère dispose d'un protocole d'entente avec l'Alberta Distance Learning Centre (ADLC), le prestataire d'enseignement à distance de longue date des élèves ténos. De plus, la section 3.3 du Guide de l'enseignement des TNO présente une série d'exigences auxquelles les écoles doivent se conformer si elles souhaitent participer aux programmes d'apprentissage en ligne. Bien que le document concerne principalement l'éducation à distance et certaines exigences opérationnelles précises en lien avec la participation des écoles aux cours offerts par l'ADLC, il recommande que les écoles désignent un coordonnateur affecté à l'apprentissage en ligne, qu'elles prévoient une case dans l'horaire des élèves réservée à l'apprentissage en ligne, qu'elles adoptent un plan pour que les élèves terminent leurs cours dans les délais impartis, et qu'elles prévoient un accès à des ressources supplémentaires appropriées.

Les Territoires du Nord-Ouest sont ont entamé la mise en œuvre d'un renouvellement de leur système d'éducation par le biais d'un processus appelé Renouvellement de l'éducation et innovation (ERI). L'un des engagements sous ERI est d'améliorer l'expérience d'apprentissage des étudiants dans ses plus petites communautés, indépendamment de leur localisation géographique. Le gouvernement territorial a fait du développement et de l'appui au renforcement de sa capacité interne d'enseignement à distance une priorité.

À compter de 2014, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a formé un partenariat avec l'un de ses districts scolaires afin de tester et d'augmenter la portée d'un projet pilote appelé *Northern Distance Learning* (NDL) qui faciliterait les cours du secondaire dans les petites communautés grâce à la vidéoconférence à partir d'une école d'accueil située à Inuvik. Par le biais d'un protocole d'accord en 2018, Éducation, Culture et Emploi (EPE) et le Conseil de l'éducation du delta de Beaufort (BDEC) ont formalisé un partenariat visant à étendre l'enseignement à distance dans le Nord (NDL) à toutes les petites écoles secondaires de la communauté. La vision du programme est de permettre aux étudiants de rester dans leur communauté d'origine, de satisfaire aux exigences en matière d'obtention du diplôme de fin

d'études secondaires et de se préparer à entreprendre des programmes d'enseignement postsecondaire directement à partir des études secondaires. Ce programme est en grande partie financé par la CEE grâce à des accords de contribution conclus avec les organismes d'enseignement des divisions participantes. Les écoles participantes contribuent à couvrir une partie des coûts.

### **Programmes d'apprentissage en ligne (M-12)**

Le programme d'apprentissage à distance en est actuellement dans sa première de trois années d'expansion. Les enseignants du programme sont en poste à Inuvik, et enseignent généralement à un petit nombre d'élèves à leur école d'attache. Les élèves des huit autres écoles qui participent au programme suivent les cours en ligne depuis leurs écoles respectives avec l'aide d'un responsable local et interagissent avec l'enseignant et leurs pairs par l'intermédiaire de la visioconférence. Le programme utilise le système de gestion de l'apprentissage *Moodle*. Au cours de l'année scolaire 2017-18, 52 élèves étaient inscrits au programme d'apprentissage à distance.

De plus en 2017-18, environ 41 élèves inscrits à des cours d'enseignement à distance offerts par l'Alberta Distance Learning Centre ainsi que 20 élèves inscrits à des cours offerts par le Centre francophone d'éducation à distance (Alberta).

### **Programmes d'apprentissage mixte ou hybride (M-12)**

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi définit l'apprentissage mixte comme un programme scolaire officiel dans le cadre duquel les élèves suivent leurs cours en partie en ligne, et en partie en personne.

Le projet NDL entend éventuellement développer une programmation qui remplacera progressivement certaines classes synchrones par des classes totalement asynchrones hébergées dans leur système de gestion de l'apprentissage.

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi a signalé qu'environ 100 étudiants ont participé à l'apprentissage mixte au cours de l'année scolaire 2017-2018.